

## Protocole des stages des équipes nationales de Flying Disc 1<sup>er</sup> Mars 2022

**Ce protocole repose sur les mêmes bases que celui concernant les entraînements.**

Il ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable d'utilisation des infrastructures sportives et d'hébergement. Sa mise en application nécessite de tenir compte des restrictions locales spécifiques en termes de regroupement et de déplacement sur le lieu du stage et sur les lieux de résidence des participants.

Il permettra de mettre en place les recommandations suivantes :

### 1- Mettre en place les conditions d'application d'un filtre à la participation aux entraînements

- Pour limiter les risques de contamination en interdisant l'accès aux activités aux personnes présentant des symptômes figurant sur la liste des symptômes évocateurs de COVID (cf. [annexe 1](#)) ou ayant été en contact avec une personne infectée.
- En plus de l'attestation sur l'honneur remise par chaque licencié à son président de club.
  - En dehors des événements se déroulant dans l'espace public ne nécessitant pas de déclaration en préfecture, la validité du Pass sanitaire/ vaccinal (cf protocole d'entraînement) de tous les acteurs du stage (joueurs, staffs, accompagnants) sera vérifiée tous les jours sous la responsabilité de l'entraîneur dans l'heure précédant le début du stage grâce à l'application Tous-anti-Covid Verif mise à jour.
  - L'horaire de vérification du Pass doit être clairement donné aux joueurs et respecté car il définit l'amplitude horaire de passation du test (au maximum 24 h à la minute près).
  - Pour les stages se déroulant à l'étranger les conditions protocolaires du pays viendront s'ajouter à celles concernant les regroupements de personnes en France.
  - Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas à présenter de Pass sanitaire mais doivent appliquer les gestes barrières.
  - Les joueurs vivant à l'étranger doivent également présenter un Pass valide à l'exclusion de tout autre document.
  - Pour les joueurs vaccinés dans un pays de l'union européenne : scan du Pass européen. Certains pays européens n'appartenant pas à l'Union Européenne ont des applications interconnectées avec tousanticovid. Le QR code, délivré par ces applications, scanné dans l'application tousanticovid valide le Pass
  - Pour les expatriés en Europe affiliés à la sécurité sociale : scan de leur certificat de vaccination (d'un vaccin reconnu par l'Union Européenne) ou de leur test PCR fait dans leur pays de résidence,
  - Pour les joueurs étrangers hors Europe : demande par écrit de QR code (procédure sur [service public.fr](http://service-public.fr)).
  - ~~Le résultat négatif d'un test antigénique datant de moins de 24h avant le 1<sup>er</sup> jour du stage doit être présenté au médecin référent de l'événement.~~

## 2- Adapter la pratique et ce qui l'entoure

- **Dans le respect des gestes barrière :**
  - Sur le terrain d'Ultimate ou sur les parcours de Disc Golf, l'activité peut se dérouler comme d'habitude.
  - ~~En dehors de ces temps d'activité physique et de récupération, le port du masque est obligatoire dans les infrastructures couvertes et de plein air.~~ Il n'est pas obligatoire dans l'espace public. Les locaux utilisés pour les regroupements doivent être aérés.
- **Dans le respect des mesures sanitaires :**
  - Pour éviter la contamination directe (entre personnes)
  - Les participants à l'activité doivent se laver les mains à l'eau et au savon puis les essuyer avec une serviette individuelle ou jetable ou les désinfecter avec du gel hydro alcoolique dans le respect des règles sanitaires ([cf. annexe 2](#)).
  - Toutes les mesures doivent être prises pour éviter la diffusion des fluides corporels potentiellement contaminants :
    - éviter de se toucher le visage (une réflexion individuelle doit être menée pour éviter en particulier ce type de geste lié à l'essuyage de la sueur : port d'un bandeau, usage de serviette individuelle, etc.),
    - si le visage est touché, se désinfecter à nouveau les mains,
    - se moucher dans un mouchoir jetable immédiatement jeté,
    - ne pas cracher,
    - tousser et éternuer dans son coude.
  - Du gel hydro alcoolique doit être mis à disposition sur le bord du terrain ou individuellement par chaque joueur.
  - Pour éviter la contamination indirecte (par l'intermédiaire d'objets)
  - La désinfection des disques et du matériel sportif partagé peut se faire suivant 4 procédés :
    - eau savon puis séchage avec serviette jetable,
    - eau savon puis séchage air libre,
    - solution spécifique validée virucide.
  - Une réflexion doit être menée pour l'élimination des déchets potentiellement contaminés (masque, lingette, serviette jetable) pour protéger les licenciés et les personnes chargées du ménage des infrastructures : (sac étanche fermé par exemple, [cf. annexe 3](#)).
- **Une attention particulière doit être apportée aux moments de convivialité et de vie de groupe notamment autour de :**
  - ~~L'hébergement : il se fait en chambre individuelle,~~ les protocoles des hébergeurs devront être respectés.
  - Les repas : les collations devront être individuelles, une distance de 1m devra être respectée entre les personnes lors des repas. S'il s'agit de restauration collective, les protocoles de la structure vendant les prestations devront être respectés. ~~La consommation de nourriture et de boisson dans les infrastructures sportives est interdite sauf celle nécessaire à la pratique.~~
  - Le transport individuel devra être privilégié. En cas de covoiturage, le port du masque est recommandé.



### **3- Mettre en place des outils de traçabilité des personnes présentes**

### **4- Mettre en place l'ensemble de ces mesures relève de la responsabilité de l'entraîneur.**

Avec l'aide du Président ou du « délégué COVID » du club, il aura pour tâche :

- d'attirer l'attention sur les adaptations de pratique,
- de s'assurer de la mise en pratique des protocoles,
- de coordonner l'ensemble des tâches à mener dont celle de tenir à disposition des autorités les listes de traçabilité des présents ([cf. annexe 4](#)).
- Fournir les coordonnées du médecin référent de l'évènement afin que les participants puissent lui faire parvenir les résultats de leur test.
- Se mettre en relation avec le médecin pour s'assurer de la présentation des tests négatifs





## Annexe 1

### Liste des symptômes évocateurs de COVID 19

- Fièvre
- Toux sèche
- Fatigue
- Courbatures
- Maux de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Perte de l'odorat ou du goût
- Éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

COVID-19

## ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



**30**  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,  
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts  
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une  
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
(INFORMATION IN FRENCH)



**0 800 130 000**  
(toll-free)

## LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

